



AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

Annaïk Celton  
Marylène Pernot

COMMISSAIRES AUX COMPTES

# **Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine**

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 30 juin 2023

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine  
Beauregard  
35630 Saint-Symphorien

**Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine**

Beauregard – 35630 Saint-Symphorien

Exercice clos le 30 juin 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

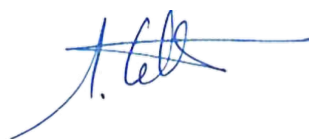
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Rennes, le 22 janvier 2024



Annaïk Celton  
Associée